Your Committee is of opinion, that the Petitioner, Jacques Labrie, has complied with the Rules in such case laid down, and that the prayer of this Petitioner ought to be granted.

Mr. Viger, seconded by Mr. Bruneau, moved for leave to bring in a Bill to authorize Jacques Labric to build a Toll Bridge over the River des Mille Iles, or

Jésus.

Mr. Vanfelson, seconded by Mr. Borgia, moved, in amendment to Mr. Viger's motion, to strike out all the words after "moves," and to insert the following: " that the Report on the Petition of Jacques Labric and "others, be again referred to the same Committee."

The House divided upon the question of amendment:

Yeas 8 Nays 7

So it was carried in the affirmative.

The question was then put on the motion as amended, and was agreed to unanimously, and -

Resolved, accordingly.

On motion of Mr. Vanfelson, seconded by Mr. Bellet, Ordered, That Mr. Lacombe and Mr. Malbauf, be added to the said Committee.

Then, on motion of Mr. Viger, seconded by Mr.

The House adjourned.

Wednesday, 21st January, 1818.

Petition of the Members of the Montreal Protestant Church, praying for incorporation.

PETITION of the Members of the Protestant Episcopal Congregation of Christ's Church in the City of Montreal, whose names are thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. M'Cord, and the same was received and read; setting forth, That there has been erected in the City of Montreal, at a very considerable expense, an elegant and convenient Church, in which Divine Service has been performed, since October one thousand eight hundred and fourteen, according to the forms in the Book of Common Prayer of the Church of England. That although the said Church has been so far finished as to admit Divine Service to be performed in it, yet there are many parts remaining unfinished, particularly the Tower and Steeple, also the south-east and north-west Courts, and there remains a considerable sum due to several persons for what has been done. That the Petitioners being desirous to have the said debts discharged, and the said Church finished, according to the original design, and kept in repair when so finished; and also to be enabled to receive donations, to recover monies now due, and coming due hereafter, for the rents and sale of the Pews, and for all other causes whatsoever, and generally to manage, transact and regulate the temporalities of the said Church, are of opinion, that an Act of the Legislature will be necessary, to enable them to effect so desirable an end. Wherefore the Petitioners pray, that an Act of the Legislature, containing such Clauses as may in the wisdom of the House be thought right and necessary, may be passed, creeting the Rector, Church-Wardens and Vestry, for the time being, into a Corporation, with power and authority to do whatever may be necessary and proper to finish the said Church, and to manage and transact the temporalities of the same.

On motion of Mr. M'Cord, seconded by Mr. Gugy, Resolved, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and

Ordered, That Mr. M'Cord, Mr. Gugy, Mr. Davidson, Mr. Viger, and Mr. Cuvillier, do compose the said Mr. Viger et Mr. Cuvillier composent ledit Comité.

Committee.

Referred.

A Petition from William Hall, whose name is thereunto subscribed, was presented to the House by Mr. Taschereau, and the same was received and read; setting forth, That the erection of a Bridge over the Great Vol. 27.

Votre Comité est d'opinion que le Pétitionnaire Jacques Labrie, s'est conformé aux Règles prescrites en pareil cas, et la demande du Pétitionnaire doit être accordée.

Mr. Viger a proposé, secondé par Mr. Bruneau, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour autoriser Jacques Labrie à ériger un Pont de Péage sur la Rivière des Mille Iles on Jésus.

Mr. Vanfelson, secondé par Mr. Borgia, a proposé en Amendement à la Motion de Mr. Viger, De retrancher tous les mots après "propose," et d'insérer les suivans: "Que le Rapport sur la Pétition de Jacques Labrie "et autres, soit référé de nouveau au même Comité." La Chambre s'est divisée sur la question d'amendement:

Pour 8 Contre 7

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La question a été alors mise sur la Motion telle qu'amendée, et accordée unanimement, et

Résolu, en conséquence.

Sur Motion de Mr. Vanfelson, secondé par Mr. Bellet, Ordonné, Que Mr. Lacombe et Mr. Malbauf soient ajoutés audit Comité.

Alors, sur Motion de Mr. Viger, secondé par Mr.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21e. Janvier, 1818.

NE Pétition des Membres de la Congrégation Pétition des Protestante Episcopale de l'Eglise du Christ, l'Eglise Prodans la Cité de Montréal, dont les noms y sont soussi-testante de Montréal degnés, a été présentée à la Chambre par Mr. M'Cord, mandant à être la quelle a été reçue et lug : exposent Ou'il a été évigé incorporés. laquelle a été reçue et lue; exposant, Qu'il a été érigé dans la Cité de Montréal, avec une dépense très-considérable, une Eglise élégante et commode, dans laquelle le Service Divin s'est fait depuis Octobre mil huit cent quatorze, suivant la Liturgie de l'Eglise d'Angleterre. Que quoique ladite Eglise ait été suffisamment achevée pour permettre que le Service Divin y soit fait; il-se trouve encore plusieurs parties qui ne sont point achevées, particulièrement la Tour et le Clocher, ainsi que les Cours Sud-Ouest et Nord-Ouest, et qu'il reste dû une Somme considérable à diverses personnes, pour ce qui a été fait. Que les Pétitionnaires désirant voir ces dettes acquittées et ladite Eglise parachevée conformément au plan original, et tenue en bon ordre lorsqu'elle sera ainsi achevée, et désirant aussi se voir autorisés à recevoir des Dons, et recouvrer les argens maintenant dûs ou qui pourront ci-après être dûs par ventes et rentes des Bancs et pour toutes autres causes quelconques, et généralement à l'effet de conduire, transiger et régler les affaires temporelles de ladite Eglise, sont d'opinion qu'un Acte de la Législature seroit nécessaire pour les mettre à même de mettre à exécution un but si louable. En conséquence les Pétitionnaires prient humblement qu'il soit passé un Acte de la Législature renfermant telles Clauses que le Parlement Provincial, en sa sagesse, trouvera justes et nécessaires, déclarant le Curé, Marguilliers et principaux Paroissiens pour le tems d'alors, habiles à former une Corporation avec pouvoir et autorité de faire tout ce qui pourra être jugé nécessaire et convenable pour parachever ladite Eglise, et pour conduire et transiger les affaires temporelles d'icelle.

Sur Motion de Mr. M'Cord, secondé par Mr. Gugy, Résolu, Que ladite Pétition soit référée à un Comité Référee. de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

Ordonné, Que Mr. M'Cord, Mr. Gugy, Mr. Davidson,

Une Pétition de William Hall, dont le nom y est Petition de W. soussigné, a été présentée à la Chambre par Mr. Tas-Hall pour un chereau, laquelle a été reçue et lue; exposant, Que vière St. Fran-l'érection d'un Pont sur la grande Branche de la Rivière cois. Branch of the River Saint François, in the County of St. François, dans le Comté de Buckinghamshire, dans Buckinghamshire; in the District of Three-Rivers, near le District des Trois-Rivières, près du passage à pré-